

# Nouvelle convention collective de la métallurgie signée le 07 février 2022

## FORMATION JURIDIQUE & CONVENTION COLLECTIVE

### INFORMATIONS PRATIQUES

**DURÉE** : 1 à 3 jours (selon le nombre de modules suivis par le stagiaire)

#### LIEUX ET DATES

##### MODULE 1

**RENNES** 10 septembre • **LORIENT**

7 novembre

##### MODULE 2

**RENNES** 17 septembre • **LORIENT**

19 novembre

##### MODULE 3

**RENNES** 24 septembre • **LORIENT**

26 novembre

**TARIF** : 435 à 1 305 € HT

Organisation possible en INTRA

### PRÉREQUIS

Formation réservée aux entreprises de la métallurgie ayant au moins un établissement sur l'Ille et Vilaine et le Morbihan

### OBJECTIFS

- S'approprier l'étendue des dispositions conventionnelles applicables aux entreprises de la Métallurgie.
- Acquérir et maîtriser les dispositions issues de la convention collective nationale de la métallurgie et les spécificités territoriales maintenues

### PROGRAMME

#### MODULE 1 – Relations individuelles (1 journée) :

##### Dispositions générales

- Champ d'application de la nouvelle convention collective
- Architecture de la nouvelle convention collective
- Articulation entre les différentes sources de droit

##### Classifications

- Méthode de cotation des emplois
- Classification des alternants
- Répartition du personnel dans les collèges électoraux

##### Ancienneté

##### Formation du contrat de travail

- Période d'essai
- Clause de non-concurrence
- CDI de chantier ou d'opération
- Succession de CDD ou de contrats de mission

##### Exécution du contrat de travail

- Entretiens professionnels
- Entretiens des représentants du personnel
- Mobilité géographique
- Reclassement consécutif à une déclaration d'inaptitude
- Délégation de pouvoirs
- Dispositions relatives à l'encadrement

### PLUS D'INFORMATIONS

#### ANIMATION

Experts VIA industries

#### PUBLIC


RRH, assistants RH, DAF, comptables, dirigeants de PME-PMI

#### NOMBRE DE STAGIAIRES

5 minimum - 13 maximum

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire de satisfaction, Attestation de fin de formation, Certification de Compétence Professionnelle

 Nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité d'accueil selon le handicap

### CONTACT

#### BRETAGNE / CENTRE-VAL DE LOIRE

Romain Gislou - 07 65 17 99 36 - [r.gislou@via-industries.fr](mailto:r.gislou@via-industries.fr)

# Nouvelle convention collective de la métallurgie signée le 07 février 2022

## FORMATION JURIDIQUE & CONVENTION COLLECTIVE

### INFORMATIONS PRATIQUES

**DURÉE** : 1 à 3 jours (selon le nombre de modules suivis par le stagiaire)

#### LIEUX ET DATES

##### MODULE 1

**RENNES** 10 septembre • **LORIENT** 7 novembre

##### MODULE 2

**RENNES** 17 septembre • **LORIENT** 19 novembre

##### MODULE 3

**RENNES** 24 septembre • **LORIENT** 26 novembre

**TARIF** : 435 à 1 305 € HT

Organisation possible en INTRA

### PLUS D'INFORMATIONS

#### ANIMATION

Experts VIA industries

#### PUBLIC


RRH, assistants RH, DAF, comptables, dirigeants de PME-PMI

#### NOMBRE DE STAGIAIRES

5 minimum - 13 maximum

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire de satisfaction, Attestation de fin de formation, Certification de Compétence Professionnelle

 Nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité d'accueil selon le handicap

### CONTACT

**BRETAGNE / CENTRE-VAL DE LOIRE**  
Romain Gislot - 07 65 17 99 36 - [r.gislot@via-industries.fr](mailto:r.gislot@via-industries.fr)

**VIA Industries**, Organisme de formation agréé, déclaration d'activité enregistrée n°11922138892

#### Suspension du contrat de travail

- Congés supplémentaires
- Congés pour événements de famille
- Congé lié à la parentalité
- Absences pour maladie ou accident du travail
- Réserve opérationnelle
- Participation aux jurys d'assises

#### Rupture du contrat de travail

- Ancienneté spécifique
- Démission
- Licenciement
- Départ ou la mise à la retraite

#### MODULE 2 – Durée du travail, déplacements professionnels, dialogue social (1 journée) :

##### Dispositions générales

- Champ d'application de la nouvelle convention collective
- Architecture de la nouvelle convention collective
- Articulation entre les différentes sources de droit

##### Durée du travail

- Dispositifs non repris
- Temps d'habillage et de déshabillage
- Temps d'astreinte
- Heures de récupération
- Durées maximales de travail et minimales de repos
- Heures supplémentaires
- Décompte pluri-hebdomadaire du temps de travail
- Forfaits en heures et en jours sur l'année
- Statut du cadre dirigeant
- Temps partiel
- Travail de nuit
- Equipes successives
- Travail exceptionnel du dimanche, du jour férié ou de nuit
- Travail en continu pour raisons économiques
- Equipes de suppléance
- Compte épargne-temps
- Congés payés
- Congés payés supplémentaires

##### Déplacements professionnels

- Indemnisation des temps de déplacement
- Indemnisation des frais de déplacement
- Voyage de détente
- Droit divers

# Nouvelle convention collective de la métallurgie signée le 07 février 2022

## FORMATION JURIDIQUE & CONVENTION COLLECTIVE

### INFORMATIONS PRATIQUES

**DURÉE** : 1 à 3 jours (selon le nombre de modules suivis par le stagiaire)

#### LIEUX ET DATES

##### MODULE 1

**RENNES** 10 septembre • **LORIENT** 7 novembre

##### MODULE 2

**RENNES** 17 septembre • **LORIENT** 19 novembre

##### MODULE 3

**RENNES** 24 septembre • **LORIENT** 26 novembre

**TARIF** : 435 à 1 305 € HT

Organisation possible en INTRA

### PLUS D'INFORMATIONS

#### ANIMATION

Experts VIA industries

#### PUBLIC


RRH, assistants RH, DAF, comptables, dirigeants de PME-PMI

#### NOMBRE DE STAGIAIRES

5 minimum - 13 maximum

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire de satisfaction,  
Attestation de fin de formation,  
Certification de Compétence Professionnelle

 Nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité d'accueil selon le handicap

#### Dialogue social

- Autorisations d'absence liées au dialogue social de branche
- Autres

#### MODULE 3 – Rémunération et protection sociale complémentaire (1 journée):

##### Dispositions générales

- Champ d'application de la nouvelle convention collective
- Architecture de la nouvelle convention collective
- Articulation entre les différentes sources de droit

##### Rémunération

- Salaires minima hiérarchiques
- Prime d'ancienneté
- Contreparties liées à certaines organisations du travail
- Rémunération des inventions
- Primes à versements différés
- Rémunération des alternants
- Garantie de rémunération de l'article 69 liée à l'attribution du nouveau classement
- Garantie conventionnelle individuelle de rémunération

##### Protection sociale complémentaire

- Frais de santé
- Prévoyance
- Degré élevé de solidarité

#### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Supports documentaires

#### LES +

Un programme de formation composé de 3 modules pouvant être autonomes ou assemblés | Une formation pratique animée par un expert de la convention collective de la métallurgie | Un échange d'expériences entre professionnels de la branche | Une présentation des positions de branche.

### CONTACT

**BRETAGNE / CENTRE-VAL DE LOIRE**  
Romain Gislot - 07 65 17 99 36 -  
[r.gislot@via-industries.fr](mailto:r.gislot@via-industries.fr)

**VIA Industries**, Organisme de formation agréé,  
déclaration d'activité enregistrée n°11922138892